

BURKINA FASO
Région de l'Est
(219,719 PDI, Source
SP/CONASUR
31/03/2023)



Rapport mensuel Monitoring de Protection avril 2023

2,750 Personnes en déplacements

19 Incidents enregistrés avec **49** victimes

132 cas de protection pris en charge

13 cas de VBG et **27** kits de dignité distribués.



Séance de sensibilisation sur la cohésion sociale à Diapaga

I. Résumé

Au cours du mois d'avril 2023, la situation sécuritaire de la région de l'Est a encore connu une dégradation marquée par la persistance des incidents à l'instar du mois précédent. En effet, deux (02) faits majeurs demeurent au cœur des préoccupations, en lien avec le contexte. Il s'agit des actions des groupes armés non-étatiques (GANE) et des opérations de reconquête et de sécurisation du territoire menées par les forces de défenses et de sécurité (FDS) dans les cinq (05) provinces de la région. Ces deux (02) situations ont eu un impact négatif sur l'environnement de protection, avec pour corollaire, des violations de droits humains et du droit international humanitaire. De ce fait, le monitoring a permis de documenter et de rapporter **12 incidents sécuritaires, 19 incidents de protection renseignés et validés sur KOBO (du flash N : BF5202023-BF_INTERSO_9648-230406094153 au flash N : BF520204-BF_INTERSO_9648-230425122553)** et la dénonciation de six (06) cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) grâce à la collaboration des points focaux. Les incidents rapportés sont enregistrés dans quatre (04) provinces de la région à savoir la Tapoa (09 incidents), le Gourma (07 incidents), la Gnagna (02 incidents) et la Komondjari (01 incident).

Ces incidents (individuels et communautaires) sont repartis en sept (07) groupes de violations, 11 typologies avec 32 cas tels **l'atteinte au droit à la vie** (07 cas d'assassinats), **l'atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne** (04 cas d'enlèvement), **le déni ou restriction forcée de mouvement** (05 cas de déplacement interne forcé), **l'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique** (04 cas de blessures par balles et 02 cas de menaces), **l'atteinte au droit à la propriété** (03 cas de destruction de biens, extorsion et incendie), **des présumées violations graves commises à l'encontre des enfants** (01 cas de meurtre par engin explosif improvisé) et **les violences basées sur le genre** (04 cas de violences physiques et 02 cas de violences psychologiques).

Tous ces incidents ont occasionné **49 victimes directes** soient **47 personnes issues de population hôte** (37 hommes, 04 femmes, 04 garçons et 02 filles) et **deux (02) femmes** issues des personnes déplacées internes. Les présumés auteurs de ces violations des droits humains et du droit international humanitaire sont les membres de groupes armés non-étatiques (GANE), les forces de défense et de sécurité (FDS) et les membres de la communauté.

Aussi, l'impact de ces violations a-t-il été perceptible sur les populations civiles à travers les déplacements forcés des populations dans les provinces du Gourma, de la Gnagna et de la Tapoa. Ces déplacements primaires ont touché 393 ménages composés de 2, 750 personnes constituées de 496 hommes, 651 femmes, 763 garçons et 840 filles.

Par ailleurs, la période sous rapport a également été marquée par la mesure gouvernementale en lien avec le décret portant mobilisation générale et mise en garde dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. En effet, cette mesure s'inscrit dans la nouvelle vision des autorités qui attendent une implication massive et active des communautés dans la lutte pour la reconquête du territoire. Cette nouvelle stratégie pourrait davantage exposer les populations qui sont engagées comme combattants ou supplétifs aux côtés des forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que les autres membres de la communauté. A cette mesure, s'ajoute la note partagée par le Gouvernorat de l'Est invitant les orpailleurs artisanaux à déguerpir des sites aurifères dans un délai de 72 heures à compter du 23 avril 2023.

Aussi, deux (02) mesures importantes ont-elles été prises pour faciliter la réponse humanitaire dans la région : la levée temporaire de la note de suspension des modalités d'assistance en cash décrétée par le Gouverneur de la région de l'Est le mardi 25 avril 2023 pour prendre effet à compter du 02 mai 2023 et l'ouverture de la destination Kantchari par le vol UNHAS.

I. Couverture géographique

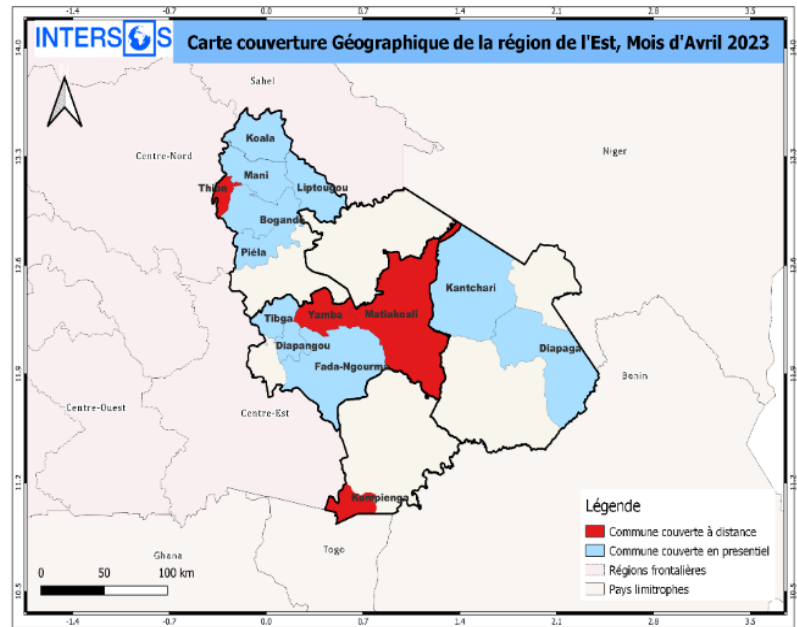


Au cours du mois, les activités de monitoring ont couvert toutes les cinq (05) provinces de la région de l'Est que sont le Gourma, la Tapoa, la Komondjari, la Gnagna et la Kompienga. Cette couverture géographique a été rendue possible grâce à l'appui des comités locaux de protection, des points focaux et des volontaires de l'OSC (AEJTB). Sur 27 communes que compte la région, 15 ont été couvertes ;

11 communes couvertes en présentiel : les communes de Fada N'Gourma, Diapangou, Tibga dans la province du Gourma ; Bogandé, Mani, Coalla, Liptougou, Piela dans la province de la Gnagna ; Kantchari, Diapaga dans la province de la Tapoa et Gayéri dans la province de la Komondjari ;

04 communes couvertes à distance :

Les communes de Kompienga (dans la Kompienga), Yamba, Matiacoli (dans le Gourma) et Thion (dans la Gnagna).



• Accessibilité

Les provinces de la Kompienga, de la Komondjari et de la Tapoa sont inaccessibles par voie terrestre tandis que la province de la Gnagna est difficile d'accès à cause des actions des groupes armés non-étatiques (GANE) qui érigent des check-points sur les axes routiers Fada-Kantchari-Diapaga (RN4), Fada-Pama (RN18), Fada-Gayéri (RR31), Fada N'Gourma-Bogandé (RN18) et de la présence des engins explosifs improvisés (EEI) sur l'axe Fada-Kantchari-Diapaga et Fada N'Gourma-Gayéri. Cette inaccessibilité contribue à restreindre l'action humanitaire et le fonctionnement des services sociaux de base. Ce qui rend les populations plus vulnérables et les expose à de nombreux risques de protection et à une sévérité de besoins humanitaires. Cependant, pour renforcer l'accès et la prise en charge des populations affectées, la ligne Fada N'Gourma-Kantchari est désormais ouverte aux vols UNHAS.

• Méthodologie de collecte d'informations

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration des formulaires dans le cadre des entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis de les analyser afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquels elles sont confrontées. Le questionnaire incident de protection permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de façon mensuelle et rotative auprès d'un échantillon

composé « d'informateurs clefs » et de « ménages », de survivants de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection et de points focaux présents dans les zones d'intervention.

Selon la localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région de l'Est mobilise également l'organisation de la société civile Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso (AEJTB). Ceci permet de renforcer la couverture géographique surtout les zones difficiles d'accès où INTERSOS n'est pas présente.

Au cours du mois sous revue, 73 formulaires de collecte de données ont été renseignés dans le cadre du monitoring de protection P21 à savoir :

- 19 formulaires de rapports flash (flash N : BF5202023-BF_INTERSO_9648-230406094153 au flash N : BF520204-BF_INTERSO_9648-230425122553 selon la numérotation sur Kobo) ;
- 13 fiches de collecte d'incidents individuels (incidents N°45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58 et 59, selon la numérotation de INTERSOS et AEJTB) ;
- 06 fiches de collecte d'incidents communautaires (incidents N°003, 46, 50, 56, 60, 62, selon la numérotation de INTERSOS et AEJTB) ;
- 24 questionnaires renseignés dont quatre (04) dans la zone d'accueil des déplacés (ZAD1) soit 12 ménages et 12 informateurs clefs selon l'approche AGD (âge genre et diversité) ;
- 11 formulaires d'indice monitoring de protection renseignés auprès des PDI et populations hôtes (06 informateurs clefs hommes et 05 informateurs clefs femmes).

Les besoins prioritaires des communautés à l'issue des entretiens auprès des ménages et des informateurs clefs sont liés à **l'alimentation**, au **logement** (la plupart des personnes enquêtées n'ont pas d'abris et celles qui sont en location sont à risque de harcèlement et menaces de la part des propriétaires pour impayés de loyer) et à **la santé** (certaines personnes enquêtées estiment qu'elles manquent de revenus pour subvenir aux frais médicaux).

II. Typologie des déplacements identifiés

Le monitoring a permis d'identifier deux (02) types de déplacements à savoir un mouvement de retour (01 cas) et un (01) déplacement primaire (05 cas) touchant ainsi 393 ménages. En effet, sur les 393 ménages en déplacement, dix (10) ménages PDI, de la ville de Fada N'Gourma, ont effectué un retour dans leur localité d'origine, notamment dans la ville de Yamba, à la suite d'une accalmie temporaire observée. Quant aux 383 autres ménages, ils ont effectué un premier déplacement (déplacement interne forcé) vers les localités plus stables comme Fada N'Gourma, Diapaga, et Bogandé à la suite d'incursions suivies de menaces de la part des groupes armés dans les villages. En effet, les membres des groupes armés non étatiques (GANE) ont lancé des ultimatums de déguerpissement à l'encontre les populations et procèdent également à des enlèvements, des assassinats et à l'incendie de maisons. Au total, 393 ménages composés de **2, 750** personnes soit 496 hommes, 651 femmes, 763 garçons et 840 filles ont été concernés par ces déplacements.

Les déplacements observés sont inter et intra-commune et à l'intérieur de la région. Les besoins essentiels sont les abris, les vivres et la sécurité.

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région, Localité d'accueil	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombre d'hommes	Nombre de garçons	Nombre de femmes	Nombre de filles	Type de mouvement	Motifs
Fada N'Gourma, Gourma, Est	Yamba, Gourma, Est	10	70	10	10	22	28	Retour	Accalmie observée début d'avril
Bogandé, Gnagna, Est, Nayela	Bogandé, Gnagna, Est, Bogandé	09	60	11	20	13	16	Primaire	A titre préventif
Bogandé, Gnagna, Est, Thion	Bogandé, Gnagna, Est, Bogandé centre	14	100	35	11	48	06	Primaire	Ultimatum de 72 h donné par les GANE
Yamba, Gourma, Est, Koadifagou	Fada N'Gourma, Gourma, Est secteur 1, 6, 8, 7	60	420	76	122	92	130	Primaire	Incursions de GANE suivies d'incendie de maison et des cas d'enlèvements
Diapaga, Tapoa, Est, Pemboanga de Partiaga, Tounga, Penguani	Diapaga, Tapoa, Est, Diapaga centre	200	238	400	322	440	1,400	Primaire	Ultimatum de 72 h donné par les GANE de déguerpir
Yamba, Gourma, Est, Sambialgou, Koulga, Moala, Boanga	Fada N'Gourma, Gourma, Est, Fada secteurs 6, 8 et 9	100	126	200	154	220	700	Primaire	Ultimatum donné par les GANE
Total		393	496	651	763	840	2,750		

- **Analyse spécifique sur les retours**

La question sur les retours est perçue sous deux angles selon les populations déplacées dans les villes de Fada N’Gourma, Bogandé et Diapaga. Certaines populations déplacées préfèrent rester dans la localité d’accueil du fait de l’insécurité dans leurs localités d’origine tandis que d’autres manifestent le désir de retourner dans leurs localités d’origine. Pour bons nombres de ménages nouvellement déplacés à Bogandé et Diapaga, la question de retour n’est pas à l’ordre du jour à cause de l’insécurité et la crainte d’attaques de la part des groupes armés. Toutefois, le retour de la paix, à travers la présence des services sociaux de base, conditionne un éventuel retour dans les localités d’origine. Par ailleurs, dans la ville de Fada N’Gourma, la plupart des personnes déplacées dénoncent les conditions de vie précaires car l’assistance humanitaire reste insuffisante. Pour ces PDI, le manque d’emploi, le problème de logement constitueraient un motif pour rejoindre leurs localités d’origine.

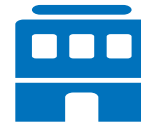
III. Incidents de protection.



19 Incidents



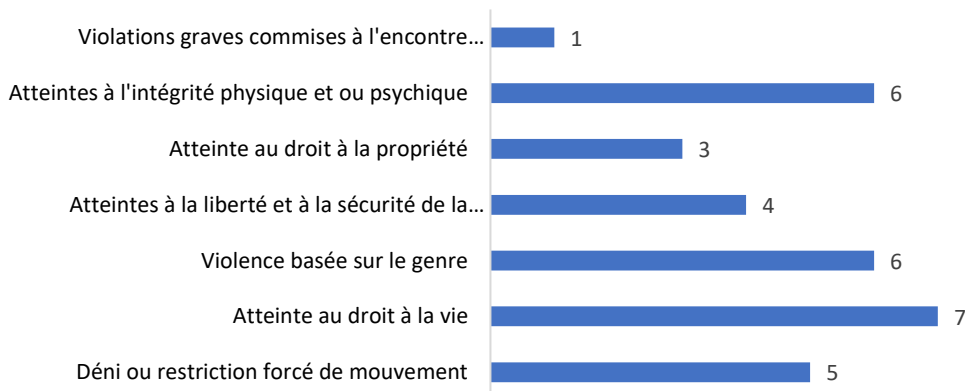
49 victimes



Localités touchées

10 Communes touchées : Fada N’Gourma, Yamba, Gayéri, Matiacoli, Diapaga, Partiaga, Bogandé Tansarga, Logobou, Kantchari

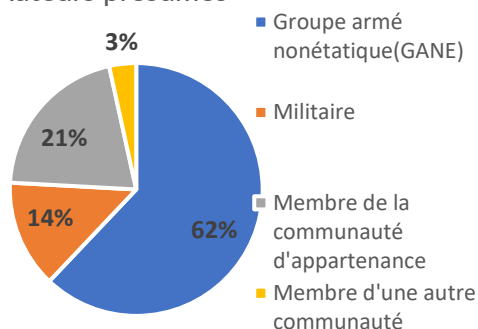
Groupe de violation



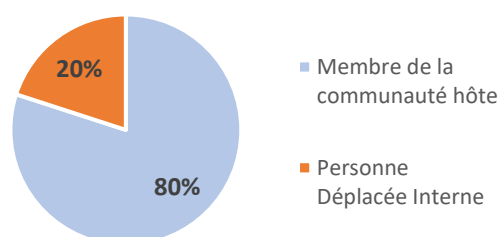
Catégorie de violation des droits humains et du droit international humanitaire	Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Extorsion/taxe illégale	1
	Destruction de biens immobiliers	1
	Incendie	1
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	7
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d’enfants)	4
Atteintes à l'intégrité physique et/ ou psychique	Blessures par balles	4
	Menace/Ultimatum	2

Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	5
Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants	Meurtre par engin explosif	1
Violences basées sur le genre	Violences physiques	4
	Violence psychologique et émotionnelle	2
Total général		32

Auteurs présumés



Statut des victimes



• Détails sur les incidents

Au cours de ce mois d'avril, le suivi et le rapportage des incidents ont été effectués avec l'appui des point focaux, des membres des comités locaux de protection et des volontaires des OSC AEJTB qui ont permis de rapporter 19 incidents de protection composés de 11 types de violation pour 32 cas enregistrés à savoir : quatre (04) cas d'enlèvement (18 victimes), sept (07) cas d'assassinats (20 victimes), six (06) cas de blessures et menaces (09 victimes), trois (3) cas de destruction de biens, incendies, et extorsions de biens (14 victimes), un (01) cas meurtre par engin explosif improvisé (02 victimes), cinq (05) déplacements internes forcés (393 ménages), quatre (04) cas de violences physiques (04 victimes), deux (02) cas de violences psychologiques (02 victimes).

Les provinces affectées par les incidents sont le Gourma, la Tapoa, la Komondjari et la Gnagna. Dans ces provinces, dix (10) communes ont été touchées à savoir la commune de Yamba (05 incidents), Logobou (03 incidents), Kantchari, Bogandé et Partiaga avec chacune deux (02) incidents. Quant aux communes de Fada N'Gourma, Diapaga, Maticoaali, Tansarga et Gayéri, un (01) incident a été rapporté dans chacune d'elles. Cependant, l'impact des incidents a été perceptible dans les communes de Partiaga avec 16 personnes assassinées, tous des hommes, et de Yamba (18 victimes soit 15 hommes enlevés, 02 hommes blessés par balles et un homme victime d'incendie de maison). Il en est de même pour la commune de Gayéri où deux (02) filles et une (01) femme ont été victimes de meurtre par engin explosif improvisé (EEI). Dans l'ensemble de la région, les victimes de ces incidents, par sexe et par tranche d'âge, sont au nombre de 49 et majoritairement des hommes avec **75,51% (entre 18 et 59 ans)**, les femmes avec **12,24% (18 et 59 ans)**, les garçons avec **8,16% (12 et 17 ans)** et les filles **4,09% (5 et 11 ans)**. Du point de vue géographique, les victimes directes peuvent être enregistrées par commune à savoir respectivement celle de Yamba (18) Partiaga (16 hommes assassinés), Gayéri (04) dont trois (03) soient 01 femme et 02 filles morts par engin explosif improvisé.

Les présumés auteurs de ces incidents sont les membres de groupes armés non-étatiques (GANE), les forces de défense et de sécurité (FDS) et les membres de la communauté.

IV. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Éléments clés**

La violence basée sur le genre (VBG) constitue un phénomène complexe dans la région de l'Est. En effet, la dénonciation des cas de VBG demeure un défi en ce sens que le phénomène est un tabou à cause des pesanteurs socioculturelles. Lorsqu'un cas de VBG survient, les auteurs, les personnes survivantes et mêmes les témoins préfèrent garder le silence ou privilégient le règlement à l'amiable. Au cours de ce mois, la composante de l'équipe VBG a enregistré six (06) cas (quatre (04) cas de violences physiques et deux (02) cas de violences psychologiques) dans la commune de Fada N'Gourma. Les présumés auteurs de ces cas seraient les membres de la communauté.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes d'activités de prévention en vue de réduire les cas de violences basées sur le genre (VBG) dans la région de l'Est, cinq (05) causeries éducatives sur les VBG ont été réalisées dans la commune de Fada N'Gourma dont quatre (04) causeries dans les centres communautaires du secteur 01 et 02, une (01) causerie hors centre au secteur 03 de Fada N'Gourma. Ces activités de sensibilisation ont regroupé **161** participants soit 154 femmes déplacées internes âgées de 19 à 50 ans, deux (02) femmes issues de la population hôte dont l'âge est compris entre 19 à 65 ans et 05 hommes déplacés internes PDI âgés de 25 à 62 ans.

En ce qui concerne les sensibilisations sur les causes et conséquences des exploitations et abus sexuels (EAS), quatre (04) séances ont été réalisées avec 110 participants touchés dont 59 femmes déplacées internes âgées de 18 à 59 ans, cinq (05) femmes de la population hôte dont l'âge est compris entre 19 et 53 ans et 46 hommes (39 PDI, 07 hôtes) dont l'âge est compris entre 22 et 60 ans.

Dans le cadre de la réponse apportée, six (06) nouveaux dossiers ont été ouverts au cours de ce mois d'avril. Aussi, 29 personnes ont-elles été écoutées après les sensibilisations. Elles ont été orientées en fonction de leurs besoins et parmi elles, des survivantes de VBG et des personnes à besoins d'assistance en kits de dignité ont été identifiées. Elles ont bénéficié chacune d'un soutien psychosocial individuel. De plus, 13 survivantes ont été assistées en cash protection et 27 personnes à risque de VBG assistées en kits de dignité avec un montant de **35,000 XOF** par bénéficiaire.

V.2. Protection de l'enfance

- **Éléments clés**

La dégradation de la situation sécuritaire continue d'avoir un impact négatif sur les enfants. En raison de leur vulnérabilité, ils sont profondément affectés par de nombreux problèmes et risques de protection. Au cours de ce mois, les enfants ont été majoritairement touchés par les déplacements forcés de populations identifiés dans l'ensemble des provinces du Gourma, de la Gnagna et la Tapoa. En effet, parmi les 2,750 personnes en déplacement, les enfants représentent 1,603 soit **58,29%** dont 763 garçons et 840 filles. Ces chiffres indiquent les risques de protection auxquels ces enfants sont exposés.

Aussi, le suivi et le rapportage des incidents a permis de documenter les allégations de violations graves faites aux enfants présumées dans la localité de Gayéri, province du Komondjari. Il s'agit d'une (01) allégation de meurtre par engin explosif improvisé (EEI) ayant causé la perte en vie de **trois (03)** enfants (01 garçon et 02 filles).

En outre, dans le cadre de l'identification des personnes à besoins spécifiques (PBS), huit (08) enfants ont été identifiés. Il s'agit de trois (03) filles âgées de 15 ans à risques de déscolarisation par manque de revenus des parents, une (01) fille-mère âgée de 17 ans avec un bébé de cinq (05) mois abandonné par ses parents, deux (02) filles et un (01) garçons séparés de leur famille.

- **Activités de prévention et de réponse**

Dans le cadre de l'assistance en cash au profit des personnes à besoins spécifiques (PBS), les **huit (08)** enfants identifiés ont bénéficié d'une assistance en cash d'un montant de **35,000 FCFA** chacun. Cette assistance devrait contribuer à combler les besoins urgents.

V.3. Etat de droit

L'environnement de protection est toujours préoccupant dans la région de l'Est avec les opérations de reconquête et de sécurisation du territoire en cours. Sur le plan humanitaire, certaines localités sont toujours difficiles d'accès par voie terrestre, notamment les provinces de la Tapoa, de la Kompienga et de la Komondjari, limitant les actions humanitaires au profit des personnes vulnérables qui y sont bloquées. Les services sociaux de base tels que les mairies, les écoles, les centres de santé dans plusieurs localités sont aussi affectés par la situation sécuritaire.

Ainsi, les populations vivent dans une situation de besoins fondamentaux difficiles et complexes dans les zones à fort défis sécuritaire. Cependant certains centres de santé arrivent à fournir un service minimum aux populations.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Éléments clés**

Le monitoring de protection a permis d'identifier des personnes à besoins spécifiques (PBS) tels que les enfants, au regard de leurs vulnérabilités aggravées par le déplacement forcé (exposés aux abus et exploitations) et de l'incapacité des parents à les prendre en charge. Les femmes sont, à leur tour, exposées à des risques de violences basées sur le genre (VBG), pendant les déplacements et dans les zones d'accueil. Aussi, les femmes cheffes de ménages ont-elles des revenus très faibles qui ne leur permettent pas d'assurer les charges du ménage. Les personnes âgées et celles vivant avec un handicap physique sont également exposées. De ce fait, elles ne sont pas/plus actives pour exercer des activités économiques. Elles sont donc des potentielles personnes à besoins spécifiques pour lesquelles il faut nécessairement apporter une assistance.

Dans le cadre des entretiens auprès des ménages et informateurs clefs, la quasi-totalité des enquêtés ont affirmé avoir un accès difficile aux services de santé ainsi qu'aux services sociaux de base par manque de revenus. Pour ce faire, **118** personnes à besoins spécifiques ont été identifiées dans les communes de Fada N'Gourma (108 PBS) et de Bogandé (10 PBS) composées de 109 personnes déplacées (27 hommes ; 82 femmes) et neuf (09) personnes de la population hôte (02 hommes ; 07 femmes).

Par ailleurs, en vue d'accorder une attention particulière aux cas individuels de protection, au cours du mois d'avril, 14 cas ont été identifiés soit sept (07) cas dans le Gourma, trois (03) dans la Tapoa, deux (02) dans la Gnagna et deux (02) dans la Komondjari. Ces cas se rapportent aux critères de vulnérabilités suivantes : dix (10) femmes cheffes de ménages sans revenus avec à leur charge des enfants, deux (02) femmes handicapées, une (01) fille-mère de 17 ans et un (01) bébé de 05 mois abandonné par ses parents biologiques.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les personnes ayant des besoins spécifiques (PBS) présentent des besoins énormes si bien qu'il est nécessaire d'y apporter une réponse. Dans ce sens, les **118** PBS identifiées (27 hommes dont l'âge est compris entre 18 et 59, 11 hommes âgés de 60 ans et plus, 75 femmes âgées entre 18 et 59 ans, 13 femmes âgées de plus de 60 ans) ont bénéficié, chacune, d'une assistance directe en cash d'un montant de **35,000 FCFA**. Il en est de même pour les **14** cas de protection individuelle (10 femmes dont l'âge est compris entre 21 et 81 ans, 01 fille de 17 ans, 02 femmes de 60 ans et plus).

V.5. Cohésion sociale

- **Éléments clés**

Les relations entre les communautés déplacées et la communauté hôte sont acceptables dans leur ensemble selon les entretiens accordés aux ménages et informateurs clés dans le cadre du monitoring de protection P21. Toutefois, selon les mêmes communautés, quelques situations de tensions existent. Il en ressort que 50% des tensions sont intercommunautaires et 50% liées à la méfiance entre les communautés vis-à-vis des personnes déplacées. Il ressort également que l'aide humanitaire engendre des tensions entre les communautés. La communauté hôte pense qu'elle bénéficie moins de l'aide humanitaire que la communauté déplacée.

Au cours de ce mois, un incident, en lien avec la cohabitation pacifique, a été enregistré dans la ville de Matiacoali, précisément au secteur 03. En effet, deux (02) femmes déplacées internes seraient accusées d'être impliquées, par la « sorcellerie », dans le décès de deux (02) garçons. En guise de représailles, un groupe d'hommes issu de la communauté hôte aurait assassiné ces deux (02) femmes. Ces tensions contribuent à fragiliser le vivre ensemble.

En vue de promouvoir la paix et le vivre ensemble entre les différentes communautés, des séances de sensibilisation ont été réalisées au cours du mois.

- **Activités de prévention et de réponse**

Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale entre les PDI et la communauté hôte, quatre (04) séances de sensibilisation sur les thèmes de la cohabitation pacifique, le vivre ensemble, les conséquences de la mauvaise cohabitation entre PDI et population hôte ont été réalisées.

Ces activités de prévention ont été réalisées à Fada N'Gourma, dans la Zone d'accueil de Déplacés (ZAD1) et au secteur 08 de la ville de Fada N'Gourma (02 séances). Aussi, deux (02) séances de sensibilisation ont-elles été réalisées à Bogandé et à Diapangou. Ces quatre (04) séances interactives ont touché 120 participants répartis comme suit : **56** hommes soit 49 personnes déplacées internes et sept (07) personnes de la population hôte dont l'âge est compris entre 18 et 60 ans ; **64** femmes soit 59 PDI et cinq (05) personnes de la population hôte dont l'âge est compris entre 18 et 60 ans également.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Éléments clés**

La question de logement, terre et biens dans la région de l'Est est toujours délicate, eu égard au nombre croissant de personnes déplacées de force. En effet, les menaces et ultimatums donnés par les groupes armés ont contraint plusieurs ménages à quitter leurs villages pour trouver refuge dans les villes peu ou prou stables comme les chefs-lieux de provinces et communes. A titre illustratif, au cours de ce mois d'avril, environ **393** ménages ont été contraints de quitter leurs localités ; certains ménages se retrouvant sans abris dans les localités d'accueil. Aussi, en lien avec la dégradation de la situation sécuritaire, le 10 avril 2023, des présumés groupes armés non-étatiques (GANE) auraient-ils incendié les concessions de plusieurs ménages dans les villages de Koadifagou et Tambiga, situés dans la

commune de Yamba. Ces ménages se retrouvent ainsi sans abris avec de multiples risques de protection.

V.7. Protection à base communautaire

Au cours du mois, dix (10) points focaux de protection, dix (10) comités locaux de protection et huit (08) volontaires de l'OSC AEJTB ont été mis à contribution dans le cadre du monitoring à base communautaire. Lors des activités réalisées, ces acteurs communautaires ont été fortement impliqués dans la collecte des données dans le cadre du monitoring de protection P21, notamment l'identification des personnes à besoins spécifiques (PBS) et la triangulation des informations. Aussi, ont-ils participé à la mobilisation des communautés dans le cadre des séances de sensibilisation et d'animations psychosociales. Dans le but de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs communautaires, notamment les points focaux et les volontaires des OSC, une formation sur les violences basées sur le genre (VBG) a été réalisée au bureau INTERSOS de Fada. Ont participé à cette formation, quatre (04) point focaux (02 hommes ; 02 femmes) et dix (10) volontaires de l'OSC AEJTB (08 hommes : 02 femmes) au cours de la période du 18 au 20 avril 2023.

V. Partage d'informations et coordination

- **Acteurs humanitaires**

En ce qui concerne le partage d'informations et la coordination avec les acteurs humanitaires, au cours de ce mois, INTERSOS a participé à différentes réunions selon le calendrier suivant :

- Le jeudi 06 avril 2023, dans la salle de réunion de la Direction régionale en charge de l'action humanitaire de l'Est : participation à la rencontre du Cluster de protection sous national facilitée par le point focal protection UNHCR de l'Est. La réunion aura permis d'aborder cinq (05) points : le suivi des recommandations du mois précédent, le point de la situation sécuritaire à l'Est, la situation des AoR VBG et LTB et le groupe de travail redevabilité. Des présentations de l'Association ABDLP, INTERSOS et celle sur la situation humanitaire en lien avec l'état d'urgence et de siège décrété ont été réalisées.
- **Le 12 avril 2023**, au bureau terrain du HCR Fada : participation à une formation sur la gestion de risques, fraude et corruption au profit des partenaires du HCR dans la région de l'Est facilitée par l'Administrateur principal chargé de la gestion des risques au HCR.
- **13 avril 2023** : visite du centre communautaire au secteur 02 de Fada N'Gourma par une équipe de l'UNHCR (l'Administrateur principal en charge des questions de gestion de risque et le point focal VBG du bureau terrain Fada) facilitée par l'équipe INTERSOS. L'objectif de la visite était de connaître l'ensemble des activités qui se réalisent dans ce centre et les populations bénéficiaires. Aussi, connaître les mécanismes de gestion de plaintes et de suggestion mis en place par INTERSOS dans ce centre.
- **Du 18 au 19 avril 2023, à la salle de réunion de INTERSOS** : participation à la formation sur les VBG au profit du staff monitoring de protection, des points focaux monitoring, des points focaux VBG et des volontaires de l'OSC AEJTB. Les points saillants de la formation étaient, entre autres, la notion des VBG (genre et sexe), les causes et conséquences des VBG, la gestions des cas VBG, les techniques d'animation et de causeries éducatives. Cette formation a connu la participation de 26 personnes dont neuf (09) femmes.
- **Du 18 au 20 avril 2023, à la salle de rencontre Mariam Djoari à Fada N'Gourma** : participation à la formation sur la protection transversale des membres du cluster protection sous national de l'Est, organisée par l'UNHCR.

- **Le jeudi 20 avril 2023, à la salle de réunion du UNHCR** : participation à la rencontre de l'ICCG (inter-cluster coordination group) de la région de l'Est sur l'engagement communautaire et redevabilité, facilitée par le chargé des affaires humanitaires de OCHA, qui a connu la participation de 14 représentants (dont 04 femmes) des ONG et organisation internationales (INTERSOS, UNHCR, OCHA, IRC, PUI, UNICEF, OMS). L'ordre du jour a porté sur le briefing sur la situation sécuritaire de la région de l'Est, la revue des recommandations, les informations et orientations clés de l'ICCG national, les questions intersectorielles, les points clés d'attention à l'ICCG national et les divers.
- **Le mercredi 26 avril 2023, au bureau terrain du HCR Fada** : participation à la rencontre avec le Coordinateur Humanitaire. Les points de discussions étaient relatifs aux difficultés d'accès, défis de collaboration ou communication avec les autorités, à la non-exploitation des données existantes, désagrégées et non analysées ; ainsi que la disparité dans l'assistance cash et la non-implication des autorités dans la protection des droits de l'homme.

VI. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire
Gourma	Fada N'Gourma	Encourager/sensibiliser les bénéficiaires dans la dénonciation des cas d'Abus et Exploitations Sexuels (EAS)	Acteurs humanitaires
	Fada N'Gourma (secteur 6, 8 et 9)	Apporter une assistance en Abris/AME au profit des nouvelles PDI des localités de Sambialgou, Koulga, Moalo et Boanga	Cluster Abris/ACTED/UNHCR
	Diapangou	Appuyer les actions en termes d'adduction d'eau au profit des personnes déplacées internes et de la communauté hôte	Cluster Wash
Gnagna Bogandé		Mettre en place des espaces sûrs au profit des enfants	AoR VBG/ Child protection
		Construire des latrines au profit des PDI	Cluster Wash
Tapoa Diapaga		Plaidoyer auprès des autorités administratives de la région de l'Est en vue de renforcer la sécurité et de protéger les personnes et les biens	Autorités administratives
		Appuyer en Abris et AME 200 ménages nouvellement déplacés à Diapaga	Abris/ACTED/ UNHCR